

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins
Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätswerke
Band: 62 (1971)
Heft: 24

Artikel: Allocution présidentielle
Autor: Richard, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-915877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DES SCHWEIZERISCHEN ELEKTROTECHNISCHEN VEREINS

Gemeinsames Publikationsorgan des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins (SEV)
und des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätswerke (VSE)

Allocution présidentielle

présentée à l'Assemblée générale de l'ASE du 25 septembre 1971 à Flims

par R. Richard, Lausanne

Si au cours de l'exercice écoulé, nos industries ont pu maintenir leur prospérité malgré les problèmes de plus en plus ardues qui leur sont dévolus, il est encore trop tôt pour mesurer les effets des récents événements survenus sur le marché de l'argent. On peut toutefois penser qu'ils ne seront pas négligeables, si rien d'imprévu ne vient en atténuer les effets.

Au contraire de ce qui se passait il y a encore peu de temps, bien des rapports d'activité publiés par nos sociétés, nombre de discours de présidents dans les assemblées générales font, en première page déjà, une large place aux problèmes de main d'œuvre ou aux problèmes sociaux. Les mots de pénurie, xénophobie, grève, cogestion, horaires réapparaissent constamment. Ce leitmotiv devient lancinant. A ces problèmes humains s'ajoutent très fréquemment également les soucis que créent à nombre de nos entreprises les subventionnements plus ou moins discrets ou voilés qu'accordent les gouvernements étrangers aux entreprises de ces pays, concurrentes de nos industries indigènes. Selon les responsables de ces entreprises, ce n'est que grâce à des prouesses et des prodiges de rationalisation qu'elles parviennent à rester concurrentielles et à progresser. Devant les difficultés qui s'accumulent et grandissent avec le temps, certains se sont demandés si le moment ne serait pas venu de se réunir pour faire le point en commun et dégager, si possible, des perspectives d'avenir, à l'instar de ce que 10 entreprises de production d'énergie électrique ont fait dans leur domaine. On a même suggéré que l'ASE joue à ce sujet un rôle de catalyseur. Bien qu'à la réflexion ce problème me paraisse sortir un peu de la mission de notre association, je me garderai, pour ma part, de me récuser d'emblée.

Les quelques faits que je viens d'évoquer rappellent les difficultés grandissantes auxquelles se heurtent les entreprises industrielles.

Notre association, avec ses quelque 200 collaborateurs parmi lesquels on constate, au cours de l'année écoulée, une baisse d'effectifs de 3,5 à 16,5 %, selon les départements, est-elle à l'abri de ces soucis? C'est hélas tout le contraire: les grands problèmes politiques et économiques tant nationaux qu'internationaux influencent les destinées de notre association dans son triple rôle de représentant de l'électrotechnique (industrie, économie électrique, commerce), d'entreprise de

service et de petite entreprise à caractère industriel. Par les conséquences qu'elles entraînent sur les échanges internationaux et, par là, sur les problèmes de réglementation et de normalisation dans le domaine de l'électrotechnique, les décisions politiques fondamentales prises dans le cadre de l'intégration européenne peuvent avoir une influence sur le rôle de fidéicommissaire et de représentant de l'électrotechnique suisse que remplit l'ASE.

Ainsi, jusqu'à aujourd'hui, l'harmonisation des prescriptions et des normes à l'échelon international avait pour but de faciliter les contacts techniques et commerciaux par dessus les frontières en éliminant notamment les entraves techniques au commerce. Mais cette harmonisation laissait une grande latitude à l'insertion dans les règles nationales, en découlant, de mesures protectionnistes ou autre entrave au commerce. Une récente décision a été prise à ce propos qui pourra avoir de lourdes conséquences sur les bases légales suisses existantes: les pays de la CEE et de l'AELE ont admis que, dans leur législation, il soit désormais fait usage de la notion de «référence aux normes». Par cette notion, une référence précise est faite, entre autres, dans la législation, à une norme donnée, internationale ou nationale.

Ces pays donnent un poids plus grand aux documents émis par une instance de normalisation nationale ou internationale, mais élèvent aussi la responsabilité de ces instances vis à vis de l'Etat et de la communauté. Remarquons toutefois que cette notion est, partiellement du moins, déjà contenue dans notre législation helvétique en vigueur. Pour notre association, pour le CES notamment, cela implique qu'on suive de plus près encore que jusqu'ici l'évolution continue qui se manifeste dans les instances internationales (CEI, CEE, CENEL) et qu'on adopte à mesure nos travaux nationaux. Et la conséquence pratique en sera que nos frais envers la CEI et dans le cadre de la collaboration avec les instances gouvernementales s'élèveront et que les problèmes dus à la pénurie de personnel s'accroîtront. L'accélération du progrès technique, la multiplication des échanges influencent aussi les travaux de l'ASE. Normes et prescriptions doivent correspondre à l'état actuel de la technique et n'en point entraver le développement. Afin de garantir ce postulat, seules des normes et des prescriptions cadres doivent être établies, sans aucun détail non indispen-

sable, fixant les buts à atteindre dans des conditions limites données.

Les grands problèmes contemporains affectent aussi notre association dans son rôle d'entreprise de service privée, non subventionnée. Les problèmes qui se posent sur ce plan se confondent d'ailleurs avec ceux de la petite entreprise à caractère industriel.

Membres et clients de l'ASE attendent d'elle des prestations de qualité dans des délais courts. Or la plupart des places de travail requièrent une bonne formation professionnelle des collaborateurs qui les occupent et un temps de mise au courant élevé. Il en résulte que les changements de personnel fréquents nuisent à la qualité des prestations et entravent la bonne marche du travail. Les difficultés de recrutement, causées de la baisse d'effectif, nuisent à la bonne utilisation des installations, provoquant un allongement des délais et une baisse de rentabilité malgré un nombre d'ordres accru de 6,4 % environ.

Pénurie de personnel et inflation ont modifié toute la structure des salaires et conduit à une forte hausse. Là encore notre association est fortement touchée car les frais de personnel y compris les charges sociales représentent 67 % des dépenses totales.

L'influence des mêmes facteurs d'inflation sur l'économie a des répercussions non négligeables sur nos comptes. Ainsi par exemple la modification des taxes d'envoi d'imprimés prévue par les PTT pour fin 1971 provoquera une dépense supplémentaire de quelque 5 francs par abonné au Bulletin de l'ASE.

On le constate, tant les grands problèmes politico-économiques de l'intégration de l'Europe que les problèmes sociaux et économiques du présent ont et auront une influence importante sur notre association. Un certain déséquilibre entre les problèmes posés et les moyens disponibles pour les résoudre semble s'accroître. Pour l'éliminer, il y aura lieu de fixer des tâches prioritaires dans l'ensemble de celles qui se posent puis de mettre à disposition les moyens nécessaires à une exécution irréprochable des travaux reconnus importants. Comités du CES et de l'ASE y sont attelés.

Des modifications au sein de leurs membres ont retardé les travaux mais ceux-ci devraient aboutir au cours des mois qui viennent.

En plus de ce qui a déjà été évoqué, une recherche de planification à moyen et long terme est en cours:

Redéfinissant la politique de l'association celle-ci prône:

- la coordination internationale
- la concentration du travail du CES sur les comités d'études et leurs relations avec l'étranger
- la collaboration avec les sociétés sœurs étrangères et plus particulièrement avec celles des pays qui nous entourent
- l'adaptation de nos structures internes aux conséquences des grandes décisions politiques et économiques

Sur le plan financier, l'examen montre, comme ce fut le cas jusqu'ici d'ailleurs, que:

- les institutions de l'ASE doivent pouvoir se suffire à elles-mêmes
- le rendement de la fortune doit avant tout compenser l'inflation et servir à maintenir son pouvoir d'achat

- les émoluments prélevés ne doivent, dans la règle, pas servir à financer les travaux officiels accomplis pour le bien de la communauté.

En outre, un plan d'extension doit montrer les limites des terrains et immeubles propriétés de l'ASE dans l'espace et dans le temps

Entreprise de service avant tout, l'ASE a un rôle d'information envers le grand public:

- faire connaître l'électricité sous toutes ses formes dans les écoles déjà et collaborer avec ceux qui s'occupent également de ces questions
- collaborer à faire connaître les problèmes de sécurité, les avantages de la normalisation, la collaboration internationale en la matière et montrer le rôle de l'ASE en tant que représentant de la Suisse auprès des institutions internationales de la branche.

Outre ses travaux dans le domaine de la législation technique et de la normalisation, l'ASE peut et doit, dans le cadre des services à rendre à ses membres collectifs, collaborer à la formation postscolaire des spécialistes de la branche. Un effort doit être fait pour promouvoir la collaboration dans le domaine électronique et pour favoriser les rencontres entre spécialistes de cette branche tant sur le plan international que national. D'autre part, nos institutions devraient pouvoir toujours mieux aider nos membres en mettant leur personnel à disposition pour les expertises ou pour la préparation de cours sur les domaines relevant de leur spécialité.

Envers nos membres individuels enfin, nous aimerions pouvoir:

- soutenir les mouvements visant à promouvoir l'électrotechnique: clubs, concours, actions scolaires
- augmenter l'intérêt pour nos réunions par une plus grande participation internationale
- favoriser les contacts avec des collègues au-delà de nos frontières en participant à des manifestations étrangères proches de chez nous
- restructurer le Bulletin, créer des numéros spéciaux, en faire le plus possible une «Revue suisse de l'électricité»
- mieux faire connaître notre bibliothèque et ses possibilités.

Ce n'est là qu'un échantillon des multiples idées échangées au cours des discussions. C'est déjà un vaste programme. Sa mise en œuvre nécessite non seulement de l'argent, mais des collaborateurs.

Or, sur ce plan, tant le passé récent que le proche avenir ne nous engagent pas à l'optimisme si l'on voit, par exemple, que, depuis 1945 à 1970, le nombre de comités techniques et commissions a triplé alors que le personnel du secrétariat passait de 14 à 21 personnes seulement, avec une diminution de 12,5 % l'an dernier par rapport à 1969. Les rapports divers publiés dans le Bulletin vous ont d'ailleurs orientés en détail sur l'activité durant l'exercice écoulé et sur la situation présente. Je me bornerai donc à ne relever que quelques points:

- S'étant accru de 2 % en moyenne au cours de l'exercice passé, l'effectif de nos membres atteignait au début de cette année le chiffre respectable de 5242. Alors que les membres collectifs ASE/UCS accusent une légère baisse, les membres individuels s'accroissent de 105 unités et nous en sommes

heureux. Par rapport à l'augmentation des adaptes de nos professions, ce chiffre me paraît toutefois modeste. C'est pourquoi je suggère à chacun d'user de ses moyens pour encourager ses collègues à faire partie de notre association et à participer à nos travaux.

Tant au sein de l'inspectorat qu'aux laboratoires ou à la station d'étalonnage, les ordres ont augmenté de quelques pour cent. En revanche dans les laboratoires et à la station d'étalonnage, l'effectif du personnel s'est abaissé de 3,5 % en cours d'exercice. Conséquence: augmentation des délais, bien sûr! Mais aussi influence sur les comptes.

En effet, que l'effectif du personnel corresponde aux besoins ou qu'il accuse une diminution de 11 personnes sur 104, les frais fixes restent les mêmes et ceux de personnel auxiliaire croissent. De plus, les nombreux départs et arrivées de personnel provoquent des pertes de temps et de rendement lors des mises au courant. D'où étalement de la facturation et diminution des recettes. En outre, un changement du mode de facturation des estampilles de qualité a provoqué un décalage qui se reflète également dans les résultats comptables. Ces diverses raisons ajoutées à des tarifs inadaptés aux coûts expliquent le rendement moins bon de nos institutions en 1970 que les années précédentes.

Sur un autre plan, l'interprétation du contrat liant la Confédération à l'ASE a été précisée, avec les représentants de la Confédération, au cours de conversations qui ont eu lieu pendant l'exercice écoulé. Entre parenthèses, qu'il me soit permis de relever, avec plaisir ici, le fair play dans lequel elles se sont déroulées. Ces discussions ont eu pour résultat:

- la création d'une réserve de compensation destinée à atténuer les fluctuations de recettes de l'inspection
 - la création d'une réserve pour couvrir les risques encourus par l'ASE dans son activité de gérant de l'inspection
 - le versement de l'inspection aux réserves pour le personnel et réserves pour le renouvellement avant le bouclage des comptes
 - le versement des autres institutions aux réserves pour le personnel également avant le bouclage des comptes.
- L'ensemble des raisons évoquées conduit à
- un compte de l'association déficitaire de fr. 135923.43
 - un compte des institutions de contrôle déficitaire de fr. 367142.34

après les versements et modifications mentionnés il y a un instant.

Ainsi les institutions de l'ASE accusent un déficit de quelque fr. 503000.— au compte de pertes et profit, compensé par le bénéfice du compte neutre. Cela permet de mettre à disposition de l'assemblée 57000.— francs après réintroduction du report de l'exercice précédent.

Rappelons encore que quelque 40 % des charges du compte de l'association, soit environ 750000.— francs, ont servi à financer le CES, à raison de $\frac{1}{3}$ pour l'activité internationale, $\frac{1}{3}$ pour la section A et $\frac{1}{3}$ pour la section B. Je désire encore faire le commentaire suivant, en rapport avec l'intervention faite à l'assemblée générale de l'année dernière:

Notre collègue, M. Boss, avait demandé que secrétariat et station d'essais de l'ASE soient représentés aux séances de travail importantes de la CEI et de la CEE. A titre d'information, je puis vous communiquer que la représentation de l'ASE auprès de la CEI représente quelques 55 journées et auprès de la CEE et autres organisations quelque 25 journées pour les 8 premiers mois de cette année.

Pour conclure, je répéterai que notre association est décidée à faire l'impossible pour donner satisfaction tant à ses membres qu'à tous ceux qui comptent sur ses services en recherchant la collaboration de tous et en collaborant avec tous honnêtement et sincèrement.

Permettez-moi enfin, en votre nom à tous de remercier ici:

- mes collègues du comité pour l'aide qu'ils m'apportent tout au long de l'année et sans laquelle je ne saurais mener ma tâche à bien
- les membres du CES et des comités techniques, ainsi que ceux des diverses commissions qui nous sont rattachées, au total quelques 700 personnes qui accomplissent, en plus de leur tâche professionnelle normale, l'immense travail de normalisation et de réglementation que nous connaissons
- et enfin le directeur de l'ASE et tous ses collaborateurs fidèles qui, du premier au dernier, œuvrent avec persévérance et entrain pour que vive, prospère et progresse notre association et ses institutions.

Par ces mots, je déclare ouverte la 87^e assemblée de l'association suisse des électriciens.

Adresse de l'auteur:

R. Richard, directeur du Service de l'Electricité de la ville de Lausanne, président de l'ASE, 23, Place Chauderon, 1000 Lausanne.